

# La revue parents

POUR L'ENFANT VERS L'HOMME

## PAGES SPECIALES LOIRE



**FCPE LOIRE**

Directeur de la rédaction : Catherine LIMOUSIN

Revue des parents n°428 - Février 2020

### **SOMMAIRE :**

Page II

- Résultats des élections de parents d'élèves 2019/2020
- Formations FCPE 2019
- Tarifs Adhésion 2019/2020

Page III

- Colloque Droits de l'enfant

Page IV

- ASH
- MAE Loire

Votre Fédération départementale ...

En ce mois de janvier, il y a comme une nécessité de faire un bilan de l'année passée pour notre Fédération.

Tout d'abord, l'actualité scolaire de cette année écoulée nous amènent à dire que plus que jamais il est important de faire entendre la voix des parents FCPE c'est à dire fédérer autour d'un projet éducatif commun, liés par des valeurs communes : une école laïque, publique, égalitaire en mettant l'enfant au cœur du système éducatif.

C'est peut-être un souhait, une maxime à laquelle nous nous rattachons mais le fait est que, d'années en années, nous devons faire face aux mêmes problématiques pour les parents d'élèves FCPE : Classes surchargées en maternelle, primaire malgré des dédoublements de CP-CE1 dans les écoles REP et REP+, annoncés par notre ministre mais ensuite pour les autres niveaux ? Ce dispositif pour lutter contre l'échec scolaire ne devrait pas s'arrêter au CE1 : un élève va à l'école jusqu'à 16 ans !

Idem pour les collèges : maintenant les classes de 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> avec des effectifs à 28 voir 30 semblent être « la norme ». Pour les lycées, les effectifs montent encore plus haut avec des cours de LVA à 30 élèves ...

L'inclusion pour les élèves en situation de handicap est mise à mal avec la diminution du nombre d'AESH dans les classes ULIS des collèges et lycées du département suite à la mise en application de la circulaire sur « L'école inclusive ». Les parents concernés redoutent le risque de décrochage scolaire pour leurs enfants. Dans les dispositifs PIAL le taux d'encadrement des AESH est de 1 pour 5 élèves : comment garantir une inclusion réelle et de qualité pour ces enfants qui en ont le plus de besoins en accompagnement humain ?

On constate également des parents d'élèves FCPE qui peinent à diffuser leurs documents clairement identifiés auprès des autres parents à cause de chefs d'établissement qui méconnaissent (?) les droits des parents d'élèves fédérés ou se réfugient derrière le fameux « RGPD » !

Chaque rentrée nous constatons également des postes de professeurs non-pourvus dans des collèges ou lycées avec une mention spéciale pour les postes de sciences physiques qui semblent devenus une rareté !!

Angoissant aussi le cadre de la réforme du lycée pour nos élèves de 2nde et 1ère ! Le grand flou qui entoure la mise en place des futures épreuves crée un climat anxigène pour nos enfants et pour nous, parents d'élèves !

Alors que faire sinon porter haut et fort ces dysfonctionnements au CDEN de la Loire mais aussi au CAEN académique à Lyon. C'est aussi représenter les valeurs d'inclusion de la FCPE à la MDPH où nos représentants siègent en CDA (Commission des Droits à l'Autonomie).

C'est également vous rencontrer dans vos Conseils Locaux lors de vos AG de début d'année (Riorges, Roche-la-Molière...) ; mais aussi en cas de questions plus spécifiques pour votre Conseil Local (Charlieu) et c'est surtout pouvoir vous écouter et vous répondre au mieux parce que vous avez la connaissance de votre école, de votre établissement et des problèmes rencontrés.

Ensemble nous sommes plus forts et plus légitimes à vous représenter et défendre nos valeurs communes pour le bien-être de nos enfants.

Bonne année 2020 à tous !

**Catherine LIMOUSIN, Présidente Départementale.**

### **Permanences du secrétariat**

**Lundi, mardi, jeudi : 9h / 17h**

**Mercredi : 9h / 12h**

**Vendredi : 9h / 16h 30**

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES DANS LA LOIRE 2019-2020

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 11 octobre 2019 dans tous les établissements publics de la Loire.

La FCPE reste majoritairement représentée en **collège** (67,78 % ; en légère hausse par rapport à 2018) ; au **lycée général** (82,89 % ; en légère hausse également) et en **lycée professionnel** (82,89 % contre 24,59 % en 2018).

**Les taux de participation** sont de 44,49 % en primaire ; 26,20 % en collège ; 12,47 % en lycée général et 4,92 % en lycée pro.

Dans le premier degré, notre Fédération arrive en troisième position (8,98%) derrière les « associations de parents non affiliés » c'est à dire « indépendantes » (12,74%) et derrière les « Listes de parents non constitués en association » (et donc non déclarées en Préfecture) (69,75%).

Cette tendance actuelle démontre une pratique de parents investis localement, « sans étiquette », qui ne représentent qu'eux dans leurs écoles.

La FCPE doit faire des efforts sur ce niveau, en militant auprès des parents du 1<sup>er</sup> degré pour expliquer les bénéfices à être fédérés, formés sur le système éducatif et sur les droits des parents d'élèves.

De même, le lycée professionnel est un secteur à investir pour les parents d'élèves en portant leurs points de vue et leur expertise .

## FORMATIONS FCPE LOIRE RENTRÉE 2019

Dans le cadre de vous former au mieux sur le rôle de parent d'élève FCPE élu, notre Fédération a proposé un calendrier de formations. Tout d'abord le mercredi 2 octobre, après un CA raccourci, nous avons accueilli des responsables de Conseils Locaux. Le CL du collège Exbrayat à Grand-Croix a été représenté par un de ses membres.

Les échanges ont été constructifs et intéressants au sujet de certaines pratiques électorales.

La formation « Prise de Parole » s'est tenue le samedi 19 octobre au siège de la FCPE. Animée par Jean Di Donato (formateur professionnel), elle a réuni environ une dizaine de participants sur la journée. L'objectif de cette formation est de donner des outils de communication pour les parents d'élèves souvent confrontés à des interlocuteurs mieux formés à cet exercice : posture, argumentation, plan, etc.

La formation Conseil d'Administration s'est tenue le vendredi 8 novembre à la Fédération. Nous déplorons le manque de participants à cette réunion (1 seul parent d'élève) et le désistement de dernière minute de personnes inscrites.

Les formations « Trésorerie d'un conseil local » et « Conseil de discipline » ont été annulées faute de participants. Nous réfléchissons actuellement à une reprogrammation à une date ultérieure.

## LES TARIFS D'ADHÉSION FCPE 2019-2020

Certains parents nous ont demandé pourquoi il existe différents tarifs d'adhésion pour la FCPE 42.

Pour répondre à cette demande, nous nous sommes inspirés de l'analyse d'un ancien trésorier du CDPE 42 dans l'encart de 2013, Jean-François Karcher.

L'adhésion « normale » est de 39,65 euros. Sur cette somme, 4,10 euros est reversée à la part locale. Cette somme permet au Conseil Local de vous représenter en tant que parents d'élèves : prise en charge des photocopies de documents distribués aux familles (questionnaires, informations, professions de foi pour les élections des représentants de parents d'élèves...).

La part départementale représente 25,55 euros. Cette somme sert à la prise en charge d'un secrétariat permanent qui nous permet de répondre efficacement à vos questions et de vous représenter au CDEN, CAEN, MDPH et au Comité Régional FCPE.

La somme de 6,00 euros est reversée au national. La FCPE dispose d'une assistance juridique administrative, de documents d'informations. Pour rappel, la FCPE nationale est présente au Conseil Supérieur de l'Education (CSE), au Conseil National de l'Enseignement Agricole (CNEA), au Conseil National de l'Enseignement Supérieur (CNESER)...

L'abonnement à la Revue des Parents est au prix de 4,00 euros.

Association reconnue d'utilité publique, le coût de l'adhésion à 39,65 euros (avec l'adhésion à la Revue des Parents) peut être déclaré comme don à la FCPE, avec une déduction fiscale de 23,53 euros ; ce qui donne un montant à votre charge de 16,12 euros.

Concernant l'adhésion « non imposable » à 14,65 euros, vous obtiendrez la même décomposition, exceptée la part départementale qui passe de 25,55 euros à 0,55 euros, somme qui sera reversée au Conseil Départemental. Pour conclure, l'adhésion à 39,65 euros est la principale source de subsistance pour notre Fédération et l'abus d'adhésions à 14,65 euros peut mettre en péril l'activité pérenne de notre association.

**« Pour une école laïque, plus juste, plus équitable et plus démocratique. »**



## PRÉSENTATION

La Convention internationale des droits de l'enfant est un texte international et juridiquement contraignant, ratifié le 20 novembre 1989 par 195 pays.

Tous les enfants sont égaux en droit, filles ou garçons, et quelles que soient leurs origines ou celles de leurs parents.

### PRINCIPES MAJEURS

Quatre principes majeurs définissent l'ensemble des articles de la convention afin de reconnaître :

- L'identité propre de l'enfant et protéger son intégrité ;
- La non-discrimination ;
- La priorité donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant ;
- Le droit de vivre, de survivre et de se développer ;

La convention a institué des garanties fondamentales à tous les êtres humains, en s'attachant à la particularité des enfants et des jeunes dès la naissance et jusqu'à 18 ans : les nécessaires conditions de bon développement de l'enfant, ainsi que sa vulnérabilité qui impose de créer un cadre protecteur.

Plusieurs droits se déclinent dans cette convention : les droits civils et politiques, les droits individuels, les droits économiques, sociaux et culturels et les droits collectifs.

### LES DROITS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT

- Le droit à une identité, un nom et une nationalité ;
- Le droit au respect de sa personne et de sa vie privée ;
- Le droit au contact avec ses parents, d'être entouré et aimé ;
- Le droit d'être en bonne santé ;
- Le droit à l'éducation ;
- Le droit d'être protégé contre toutes les formes de violence, de maltraitance ou d'exploitation ;
- Le droit à la liberté de penser ;
- Le droit à la liberté d'expression et à l'expression de son opinion ;
- Le droit d'être écouté et de donner son avis sur les décisions qui le concernent ;
- Le droit aux loisirs et aux vacances ;
- Le droit à la dignité, de mener une vie décente, d'avoir accès à des soins spécifiques en cas de handicap ;
- Le droit d'être secouru, d'avoir un refuge.

**LE COLLOQUE DE LA FCPE SUR LES DROITS DE L'ENFANT** s'est tenu à Arras cette année, le 16 novembre, après un accueil chaleureux des administrateurs nationaux et une exposition de l'UNICEF qui est partenaire de notre Fédération.

S'en est suivie une table ronde avec des témoignages très instructifs et riches en émotions, comme celui de Lyes LOUFFOK membre du Conseil national de la protection de l'enfance et auteur du livre « Dans l'enfer des foyers ». Une loi du 14 mars 2016 portant sur la réforme de la protection de l'enfance, lui a permis de garantir une éducation scolaire jusqu'à la fin de son parcours.

Mathieu DEVLAMINCK, élu lycéen de l'UNL défend et revendique le fait de reconnaître véritablement au sein de l'Education nationale le droit d'association, le droit syndical lycéen et organiser leur protection juridique et social, afin qu'ils bénéficient de temps et de lieux de réunion.

Serge VANDERKELEN, médiateur académique de l'Education nationale nous a expliqué le rôle des médiateurs académiques indépendants de l'EN qui ont mission de rétablir un dialogue entre l'EN et les familles suite à un manque de réponse par exemple.

Plusieurs échanges avec la salle sur tous ces témoignages...

Pour conclure la FCPE a porté ces questions sur les Droits de l'enfant dans le débat public. Elle continue à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences néfastes du poids du cartable ou le manque récurrent d'hygiène dans les sanitaires.

**Maria LOMBARD, Télésia SOKO MOUTON, Fatima LOUKILI SEDDAOUI.**

Le CDPE 42 a la chance, nous semble t'il d'avoir une commission ASH (Adaptation Scolaire pour les élèves en situation de Handicap) assez active sur plusieurs plans. Tout d'abord nous sommes présent(e)s au quotidien pour répondre à d'éventuelles questions sur lesquelles vous pourriez nous solliciter, et ce par l'intermédiaire de notre secrétaire qui nous les transmet ,n'hésitez donc pas à faire appel à elle, dans la mesure du possible nous vous ferons une réponse....Ensuite hebdomadairement nous intervenons au sein de la MLA (Maison Loire Autonomie) afin de soutenir les dossiers, de nous positionner dans les décisions qui sont prises (attribution d'Aesh, de matériel pédagogique....), de recevoir les familles qui en font la demande pour expliquer leur situation, contester une décision prise....

Et puis, nous sommes également au coeur de l'actualité sur le handicap, récemment vous avez pu nous voir en soutien actif pour la réduction, suppression, des Aesh au sein des ULIS, nous étions là lors du premier rassemblement au collège Grüner à Roche La Molière. Nous avons interpellé Monsieur BATAILLER à ce sujet, nous étions présents lors du rassemblement à la demande des syndicats, un mercredi après-midi à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Vous avez également pu nous voir lors de la "13ème journée des DYS" en octobre dernier, journée pour laquelle nous apportons un soutien financier et au cours de laquelle nous tenons un stand ; ce qui est toujours un moment fort pour nous, d'aller à votre rencontre, d'être présents sur le terrain, de pouvoir vous rencontrer.

Et puis, nous sommes aussi présents lors de l'organisation de soirées ASH au cours desquelles vous êtes bien évidemment conviés, à raison d'une par trimestre environ, afin de discuter ensemble de sujets d'actualité, de sujets qui vous tiennent à coeur, des situations particulières qui vous posent question. D'ailleurs nous sommes en pleine organisation de la prochaine soirée, pour laquelle vous recevrez des informations ultérieurement mais dont le thème devrait être "les aménagements scolaires lors du passage des examens...."

La commission ASH FCPE Loire.

#### LA MAE AU SERVICE DE L'ENFANT, DU JEUNE ET DE SA FAMILLE.



Créée par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE est le numéro 1 de l'Assurance Scolaire. Assureur mutualiste issu de l'Economie Sociale et Solidaire, elle place le bien-être de ses adhérents au cœur de ses préoccupations. La MAE n'est pas seulement l'assurance qui protège votre enfant grâce à ses protections individuelles dans le cadre de l'école, de la maternelle à la fin de ses études, elle offre aussi des protections spécifiques à chaque étape de la vie.

- \* **MAE GENERATION** : la MAE protège votre enfant de sa naissance à la fin de ses études, 24h/24, dans toutes ses activités, à l'école et en dehors.
  - \* **MAE ETUDIANT** : protection individuelle accident 24h/24 dans le cadre de ses études, mais aussi couverture 24h/24 dans toutes ses activités : stages, séjours à l'étranger, emplois saisonniers, baby\_sitting...
  - \* **MAE MOBILE +** : un seul contrat qui couvre tout le matériel "nomade" de la famille : ordinateurs portables, téléphones portables, tablettes, appareils photos, MP 3....pour 12 € par mois seulement.
  - \* **MAE FAMILLE et FAMILLE +** : protections les plus complètes pour parents et enfants 24h/24 avec des garanties adaptées à chacun.
  - \* **MAE HABITATION ETUDIANT** : assurance logement à tarif très étudié, de la chambre en cité U jusqu'au logement 3 pièces.
  - \* **MAE HABITATION** : la meilleure assurance habitation du marché (rapport qualité/prix) avec de solides garanties, 2 formules au choix :
    - formule Emergence : essentielle et économique.
    - formule Quiétude : garanties renforcées.
  - \* **MAE SOLO-DUO** : assurance individuelle accidents à prix économique pour les jeunes actifs et les adultes vivants seuls ou en couple.
  - \* **MAE SERENITE** : une protection en cas de décès par versement d'un capital librement choisi et versé au (x) bénéficiaire (s) de votre choix. (exemple : cotisation de 2,85 € par mois pour 30 000€ de capital).
  - \* **CARTE NEIGE** : pourquoi souscrire une assurance "spéciale neige" ? les contrats d'assurance "Habitation", "automobile" ou "accidents de la vie" incluent parfois une assistance aux personnes, le plus souvent limitée au rapatriement. Peu de ces contrats couvrent les indispensables garanties spécifiques à la pratique du ski. A la MAE, les souscripteurs des contrats 24/24+, 24/24+ Etudiant et MAE Famille bénéficient gratuitement pour leurs enfants de la carte neige MAE.
- La carte neige MAE est complète et comprend les indispensables garanties : frais de soins, individuelle corporelle, Responsabilité Civile, rapatriement, secours sur piste, recherche et sauvetage. De plus, elle prend en charge le bris accidentel de skis loués (sans franchise avec un plafond de 150€). Pour se la procurer, il suffit d'en faire la demande soit au siège de la MAE 20 rue Charles de Gaulle 42 000 SAINT ETIENNE (Tél 02 32 83 60 42) ou par mail : mae42@mae.fr.
- De plus, l'Association MAE Solidarité peut intervenir et venir en aide à chaque adhérent de la MAE pour tout problème et compléter les remboursements dans les domaines non pris en charge par les contrats.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer : MAE DE LA LOIRE - 20 rue Charles de Gaulle 42000 SAINT ETIENNE -

A nous contacter par téléphone : 02 32 83 60 42 - ou mail : mae42@maefr.